



# RÉNOVATION D'AMPLEUR 2024

## EXPERT ECO ENVIRONNEMENT



# RÉNOVATION “D’AMPLEUR” AVEC EXPERT ECO ENVIRONNEMENT

Qu’est-ce  
c’est ?



1 - Améliorer l’efficacité énergétique de votre habitation. Que ce soit pour **renforcer l’isolation thermique**, remplacer une chaudière obsolète ou installer **une ventilation performante**, cette aide financière soutient vos projets de rénovation énergétique. Cette aide vous permet d’entreprendre des travaux de rénovations qui contribuent à **améliorer le confort de votre domicile** et à accroître sa valeur immobilière, tout en diminuant significativement vos dépenses énergétiques.

Comment  
faire ?



2 - Il vous suffit de désigner **Expert Eco Environnement** pour votre projet. Un accompagnateur sera nommé pour veiller au bon déroulement de votre projet.

Mes aides ?



3 - Suite à l’octroie de l’Anah, vous n’aurez pas à avancer les frais des travaux ni à vous préoccuper des démarches administratives. Si vous êtes éligible à Mon Projet Anah, **E.E.E** et votre *Accompagnateur France Renov* vous accompagnerons jusqu’à la réalisation des travaux.



|                            | Plafonds des dépenses éligibles (€) | Ménages aux revenus Très Modestes | Ménages aux revenus Modestes | Ménages aux revenus Intermédiaires | Ménages aux revenus Supérieurs |
|----------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Saut de 2 Classes          | 40 000 € (HT)                       | 80 % (HT)                         | 60 % (HT)                    | 45%                                | 30 % (HT)                      |
| Saut de 3 Classes          | 55 000 € (HT)                       |                                   |                              | 50 %                               | 35 % (HT)                      |
| Saut de 4 Classes          | 70 000 € (HT)                       |                                   |                              |                                    |                                |
| Bonus «Sortie de passoire» |                                     | +10 points %                      |                              |                                    |                                |
| Ecrêtement (TTC)           |                                     | 100 %                             | 80 %                         |                                    | 60 %                           |



**Passoires thermiques**

# PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER JANVIER 2024

BAREME DES MENAGES AYANT DROIT A LA RÉNOVATION D'AMPLEUR EN *PARCOURS ACCOMPAGNÉ*

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES | MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1                                       | 23 541 €                          | 28 657 €                     | 40 018 €                           | supérieur à 40 018 €           |
| 2                                       | 34 551 €                          | 42 058 €                     | 58 827 €                           | supérieur à 58 827 €           |
| 3                                       | 41 493 €                          | 50 513 €                     | 70 382 €                           | supérieur à 70 382 €           |
| 4                                       | 48 447 €                          | 58 981 €                     | 82 839 €                           | supérieur à 82 839 €           |
| 5                                       | 55 427 €                          | 67 473 €                     | 94 844 €                           | supérieur à 94 844 €           |
| par personne supplémentaire             | + 6 970 €                         | + 8 486 €                    | + 12 006 €                         | + 12 006 €                     |

# PLAFONDS DE RESSOURCES HORS ÎLE-DE-FRANCE AU 1ER JANVIER 2024

| NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE | MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES | MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES | MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS |
|---|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 1                                       | 17 009 €                          | 21 805 €                     | 30 549 €                           | supérieur à 30 549 €           |
| 2                                       | 24 875 €                          | 31 889 €                     | 44 907 €                           | supérieur à 44 907 €           |
| 3                                       | 29 917 €                          | 38 349 €                     | 54 071 €                           | supérieur à 54 071 €           |
| 4                                       | 34 948 €                          | 44 802 €                     | 63 235 €                           | supérieur à 63 235 €           |
| 5                                       | 40 002 €                          | 51 281 €                     | 72 400 €                           | supérieur à 72 400 €           |
| par personne supplémentaire             | + 5 045 €                         | + 6 462 €                    | + 9 165 €                          | + 9 165 €                      |

# LISTE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Avis d'imposition (toutes les pages) format PDF
- Carte d'identité valide (recto verso)
- Taxe foncière 2023 ou acte notarié ou attestation notariale avec cachet et signature du notaire (toute les pages en pdf)
- Attestation d'indivision (si plusieurs propriétaires)
- Mandat Cerfa signé par le propriétaire et le mandataire
- Contrat accompagnateur signé
- Attestation de travaux fournis signée
- Certificat d'adressage ( lieu dit, à demander à la mairie)



# E.E.E VOUS ACCOMPAGNE ET RÉALISE VOS TRAVAUX

## RÔLE DU PROPRIÉTAIRE



## RÔLE DE GROUPE INNOVATION ENERGIE

1- Transmission des documents administratifs nécessaires à l'ouverture du dossier et nommer GIE mandataire du projet

2- Accueil du technicien qui effectue le relevé d'information la réalisation de l'audit et le DPE de votre maison

3- Signer le devis proposé et attendre l'octroi de l'aide financière pour la réalisation des travaux

4- Réception du chantier et recevoir votre Accompagnateur (MAR) pour validation travaux

1 - Vérifier votre éligibilité aux aides, créer votre compte sur Mon Projet Anah

2- Désigner votre MAR (Accompagnateur Renov en fonction de votre région) et demander un RDV d'Audit énergétique

3- Réaliser le ou les devis suite à la réception de l'Audit énergétique puis le (ou les) transmettre au propriétaire et au MAR

4- A réception de l'octroi par l'Anah, **GIE** planifie et réalise le chantier.

# Mon Accompagnateur Rénov'

RÔLE



1 – Les ménages ont l'obligation de se faire accompagner pour bénéficier de certaines aides de l'Etat pour leur travaux. C'est pourquoi **E.E.E** vous met en contact avec votre MAR (Accompagnateur Renov ) vous accompagne dans les démarches administratives, techniques et financières sur votre projet . Il réalise l'Audit énergétique, le DPE de votre habitation et élabore les différents scénarios de travaux réalisables.

DU



2 – Votre MAR vous informe et conseille concernant le projet de rénovation de votre maison, élabore avec vous les différents scénarios de travaux possibles et transmet les informations à Expert Eco Environnement afin de réaliser les devis correspondants aux scénarios de travaux envisagés et réalisables.

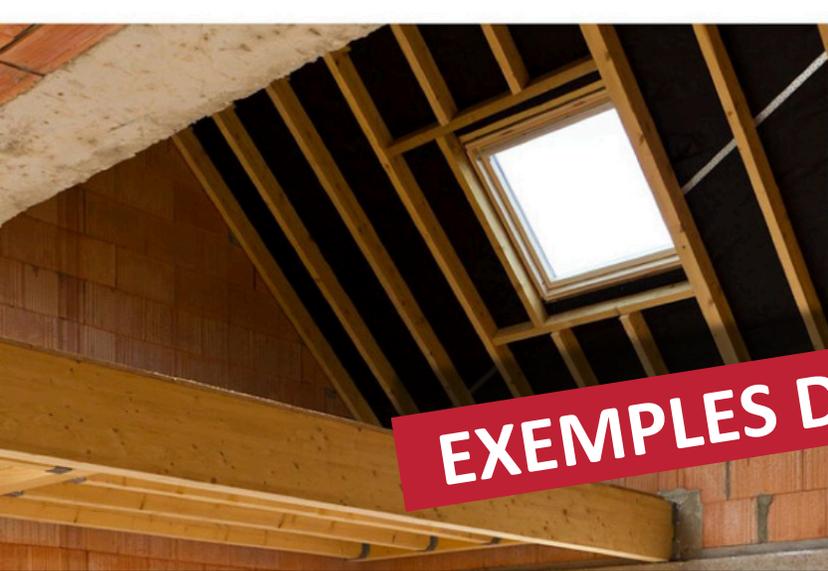
MAR



3 – Votre MAR est habilité par l'Anah pour constituer la demande d'aide et présenter votre projet ainsi que tous les éléments nécessaires à l'obtention de l'octroi (aide financière) il vous accompagne tout au long de votre projet jusqu'à la validation de fin de chantier.



# EXEMPLES DE SCÉNARIOS TRAVAUX AMPLEUR 2024



## Scénario 1 Travaux d'Ampleur E.E.E

- Isolation des sous sols
- Isolation des combles perdus ou des sous rampants (si combles aménagés)
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau Thermodynamique
- Pose d'une VMC (si absente dans votre habitat )



## Scénario 2 Travaux d'Ampleur E.E.E

- Isolation des sous sols
- Isolation des combles perdus ou des sous rampants (si combles aménagés)
- Isolation des murs extérieurs ITE
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau Thermodynamique
- Pose d'une VMC (si absente dans votre habitat )



## Scénario 3 Travaux d'Ampleur E.E.E

- Isolation des sous sols
- Isolation des combles perdus ou des sous rampants (si combles aménagés)
- Isolation des murs intérieurs ITI
- Pompe à chaleur
- Chauffe-eau Thermodynamique
- Pose d'une VMC (si absente dans votre habitat )



# EXPERT ECO ENVIRONNEMENT

+ 33 7 67 68 17 37

[contact@expert-eco-environnement.com](mailto:contact@expert-eco-environnement.com)

[www.expert-eco-environnement.com](http://www.expert-eco-environnement.com)